



L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Luc-en-Diois, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : M. Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Agnès FOUILLEUX ; MM. Jacques BONNET ; BROCARD François (suppléant de M. TRON Frédéric) ; Christophe LEMERCIER, Franck MONGE, Jean-Pierre POINT

Communauté des communes du Diois : Mmes Christine AURANGE, Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE, Gérard PERDRIX

Autre élu présent : M. Alain BONNARD

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Gilbert CHAREYRON, Gérard CROZIER, Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET, Cyrille VALLON

Autres personnes présentes :

SMRD : Mmes Céline BELBEOC'H, Chrystel FERMOND

Département : Mmes Barbara DZIALOSZYNSKI, Nathalie LESAFFRE

Etaient excusés :

Conseil Départemental : Mmes Catherine AUTAJON, Patricia BRUNEL-MAILLET, Martine CHARMET, Muriel PARET

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Hélène PELAEZ-BACHELIER ; MM. Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Robert ARNAUD ; Claude AURIAS, Philippe CHAVE, René ESTEOULLE, David GARAYT, Jean SERRET

Autre personne excusée :

Trésorerie de Crest : Mme Véronique MAZEYRAT-PASQUIER, Inspecteur des finances publiques à la trésorerie de Crest

CLE : M. Pierre LESPETS, **CCCPS :** M. Denis BENOIT, **CCD :** M. Alain MATHERON, Présidents invités permanents au SMRD.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 3 février 2021

PERSONNEL

- Création d'un poste de technicien principal territorial 2^{ème} classe

BUDGET

- Approbation du compte de gestion 2020 du Receveur
- Approbation du compte administratif 2020 et affectation des résultats 2020
- Approbation du budget primitif 2021
- Vote des AP/CP 2021
- Participations statutaires

GEMAPI

- Avis demandé sur le projet d'Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels du bassin Drôme
- Lac des Freydières – demande de mise à l'enquête publique

HORS GEMAPI

- Etude des relations nappes - rivières à l'aval de Crest : convention de recherche & développement partagés entre le SMRD, le BRGM et le CD26
- Schéma rural d'économie circulaire de l'eau dans le cadre du projet « territoires d'innovation - Biovallée » : convention de partenariat « recherche et innovation » entre le SMRD, Biovallée, l'INRAE, Ecofilae, Veauvy SAS et Véolia

QUESTIONS DIVERSES

Le quorum étant atteint, Gérard CROZIER, Président du SMRD ouvre la séance à 18h.

En préambule, il annonce un appel de DREAL ce jour qui devrait annoncer prochainement et officiellement que le SMRD et les communes de Vercheny et de Pontaix ont été retenues à l'appel à projet pour l'évacuation de deux des trois décharges proposées, celles en cours d'érosions et dont les dossiers sont les plus avancés.

1. Approbation du compte rendu du 03 février 2021

C. LEMERCIER demande deux corrections de ses propos mal retranscrits.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications demandées.

PERSONNEL

2. Création d'un poste de technicien principal territorial 2ème classe

C. BELBEOC'H explique qu'il ne s'agit pas d'un nouvel emploi au SMRD mais de préparer la démarche de demande de titularisation d'un agent en CDD par reconnaissance de son handicap. Cette démarche ne peut se faire sur le poste de technicien 1^{ère} classe sur lequel il se trouve, d'où l'obligation d'ouvrir ce poste.

J. LADEGAILLERIE demande si son salaire devra baisser. Il trouve ces règles administratives absurdes.

C. BELBEOC'H répond qu'il sera recherché le maintien du salaire à travers le régime indemnitaire.

Après lecture du projet de délibération n°1, l'assemblée accepte à l'unanimité la création d'un poste de technicien principal territorial 2ème classe.

BUDGET

G. CROZIER explique le nombre de dossiers traités par le SMRD aujourd'hui qui n'a rien à voir avec ce qu'il a connu sous l'ancienne mandature. Il y a beaucoup de travail pour les techniciens et les élus qui se réunissent plusieurs fois par semaine. Il faudra sûrement faire des choix politiques et financiers parmi toutes les sollicitations. Le budget a été travaillé par le bureau et sera présenté à trois voix : Cyrille VALLON, élu du bureau référent aux finances, Céline BELBEOC'H, responsable administrative et financière et Gérard CROZIER, Président. Il est conforme au débat d'orientation budgétaire voté en février.

J. LADEGAILLERIE et C. LEMERCIER s'inquiètent du faible taux de réalisation en fonctionnement et en investissement, en recette et en dépense.

J.L. DUPAIGNE répond que le taux de réalisation des recettes dépend bien du taux de réalisation des dépenses. Le faible taux de ces dernières peut avoir plusieurs explications et la question a été abordée en bureau : a priori ce n'est pas un problème d'effectifs pour la charge de travail actuelle mais une sous-estimation du temps des procédures et des aléas des chantiers qui doivent se réaliser dans des calendriers contraints pour respecter l'environnement.

C. VALLON complète en indiquant que certaines opérations n'ont pas pu se faire du tout comme la construction des locaux (première parcelle abandonnée) ou l'acquisition foncière (prix non établi).

J.L. DUPAIGNE ne pense pas que ces 200k € d'excédents annuels soient inquiétants car les dépenses ne sont pas abandonnées. Elles se feront avec un décalage.

C. BELBEOC'H précise que les réalisations présentées intègrent les virements et opérations d'ordre budgétaires qui, par définition, ne se réalisent pas. Si on retire ces écritures, les réalisations sont bien meilleures, en particulier en fonctionnement.

C. FERMOND propose de fournir au compte rendu, en post réunion, les taux de réalisation hors écritures comptables et les explications des décalages de réalisation (voir annexe jointe).

Pour procéder au vote du compte administratif et à l'affectation des résultats, G. CROZIER fait appel au doyen de séance, J. LADEGAILLERIE.

3. Approbation du compte de gestion 2020 du Receveur

Après lecture du projet de délibération n°2, l'assemblée approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du Receveur.

4. Approbation du compte administratif 2020 et affectation des résultats 2020

Après lecture du projet de délibération n°3, l'assemblée approuve à l'unanimité le compte administratif et l'affectation des résultats 2020.

5. Approbation du budget primitif 2021

C. CROZIER propose que les participations statutaires 2020 soient reconduites sur 2021 en attendant l'expertise du cabinet financier sur la période 2018-2020 au regard des prévisions de dépense pour la

période 2022-2025. Il annonce que le cabinet choisi est Espélia (ex Service public 2000), qui travaillera avec le bureau auquel seront associés les Présidents et les services des membres du SMRD.

A la présentation des actions prévues en 2021, C. LEMERCIER demande des explications sur le projet au Lac des Freydières.

G. CROZIER répond qu'il s'agit d'une opération qui mûrit depuis plusieurs années et qui constitue un beau partenariat avec CNR. C'est typiquement une opération budgétisée qui risque d'être reportée à 2022 si les travaux ne démarrent pas en septembre.

F. MONGE considère que cette opération est une aberration écologique. Il en comprend les enjeux mais regrette qu'il faille remonter du gravier alors qu'il en descend en permanence. Par contre, il remercie le SMRD de son soutien pour l'évacuation des décharges qui devrait voir le jour.

C. LEMERCIER demande comment l'équipe va pouvoir réaliser l'évacuation des décharges à effectif constant.

C. VALLON et G. CROZIER rassurent l'assemblée sur la capacité à faire pour 2021 (recrutement d'un assistant à maîtrise d'œuvre prévue pour les décharges) mais confirment que ce dimensionnement du personnel est un sujet qui devra être réfléchi au regard de la programmation qui sera souhaitée pour les prochaines années. Il faut aussi réaliser que vouloir tout faire se traduira par une augmentation de la taxe GEMAPI payée par les citoyens, sans visibilité de la conséquence de la suppression de la taxe d'habitation sur laquelle elle s'appuyait.

G. CROZIER rappelle que ces trois premières années de mise en œuvre de la GEMAPI ont permis de monter en puissance et réaliser les études nécessaires. La deuxième étape qui nous attend va conduire à augmenter la part du PI (Protection contre les Inondations) et de prévoir des travaux sur les ouvrages. Pour rester raisonnable budgétairement, il va falloir étaler la programmation des travaux et la prévoir de façon juste entre les trois territoires des EPCI.

P. BAUDIN confirme un besoin de priorisation mais aussi de solidarité entre les EPCI.

J.P. POINT note une coquille sur le remboursement de l'emprunt mentionné sur la note de séance.

C. BELBEOC'H le remercie de sa vigilance et convient que les tableaux, les notes et la présentation sont des réécritures qui peuvent être source d'erreur. Pour une prochaine fois, elle propose d'arrêter de rédiger les notes mais de transmettre la présentation, mieux illustrée.

Après lecture du projet de délibération n°4, l'assemblée approuve à l'unanimité le budget primitif.

6. Vote des AP/CP 2021

Après lecture du projet de délibération n°5, l'assemblée approuve à l'unanimité les AP/CP proposées.

7. Participations statutaires

Après lecture du projet de délibération n°6, l'assemblée approuve à l'unanimité les participations statutaires calculées.

GEMAPI

8. Avis demandé sur le projet d'Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels du bassin Drôme

C. FERMOND présente le projet de délibération.

A. FOUILLEUX trouve la proposition d'arrêté intéressante mais ne comprend pas que l'on veuille revenir sur la proposition d'interdiction de pâturer qui lui semble importante pour ne pas compromettre le bon renouvellement des ripisylves et pour le bien-être de la faune dans ces habitats naturels. Elle dit posséder des brebis et en connaître les impacts. L'écriture actuelle autorise sur dérogation et c'est une bonne chose car cela permet de cadrer l'usage.

P. BAUDIN cite une étude de l'Ademe qui montre l'absence d'impact en cas de courts pâturages. Il a lui-même mené un troupeau de brebis pendant 40 ans en forêt gérée par l'ONF et n'a pas généré d'impact. Par contre, il faut proscrire les chèvres qui écorcent et les gardiennages permanents.

A. FOUILLEUX a lu des études qui vont démontrer le contraire.

G. PERDRIX explique qu'à Beaumont du pâturage existe en ripisylve et que cet usage respecte le code forestier. Il n'a jamais posé de problème et ne voit pas la nécessité de l'interdire. Il précise que la commune a demandé à retirer le secteur de la Plaine du Lac du périmètre d'APPHN.

P. BAUDIN rappelle en effet qu'une discussion est en cours au niveau des communes qui doivent donner leur avis.

G. CROZIER rappelle l'origine de cet arrêté qui est de lutter contre les coupes à blancs. Il faut se concentrer sur cette cible sans pénaliser les usages en place. Il lit l'avis donné la semaine dernière par la CLE et propose d'adapter la phrase initiale de la façon suivante :

- « DEMANDE d'autoriser, d'emblée, sans devoir passer par une dérogation, le pâturage non permanent **et non excessif** par les espèces non impactantes comme les ovins et les bovins ; »

Après lecture du projet de délibération n°8, l'assemblée approuve à la majorité le projet d'APPHN avec :

Abstention : 0 Contre : 1 Pour : 16

9. Lac des Freydières – demande de mise à l'enquête publique

Cette délibération a déjà été prise par l'équipe d'élus de 2020. Elle doit être reprise par la nouvelle équipe. Le calendrier est serré et si cette enquête n'est pas lancée rapidement, l'opération sera reportée en 2022 pour éviter deux installations de chantier. En effet, les travaux en cours d'eau, prévus sur 5 mois, doivent être finis avant fin février. Ils doivent donc démarrer en septembre au plus tard.

Après lecture du projet de délibération n°9, l'assemblée approuve à l'unanimité la mise à l'enquête du projet de renaturation du Lac des Freydières.

HORS GEMAPI

10. Etude des relations nappes - rivières à l'aval de Crest : convention de recherche & développement partagés entre le SMRD, le BRGM et le CD26

Cette étude va permettre d'obtenir de la connaissance sur le secteur aval de Crest aussi bien sur les eaux superficielles et d'accompagnement intéressant le SMRD que sur les eaux profondes de la Molasse intéressant le CD26. C'est la raison pour laquelle il est proposé une convention tripartite. Cet intérêt est confirmé en séance par B. DZIALOSZYNSKI.

Après lecture du projet de délibération n°10, l'assemblée approuve à l'unanimité la convention de recherche et développement SMRD/BRGM/CD26.

11. Schéma rural d'économie circulaire de l'eau dans le cadre du projet « territoires d'innovation - Biovallée » : convention de partenariat « recherche et innovation » entre le SMRD, Biovallée, l'INRAE, Ecofilae, Veauvy SAS et Véolia

Cette étude va permettre d'étudier, à l'échelle de la vallée, et pour toute ressource et tout usage, les potentialités de réutilisation d'eau usée. Les projets retenus ne devront pas créer un besoin mais venir en substitution d'un usage actuel. Une première réunion de COPIL s'est tenue en février 2021 à laquelle beaucoup d'élus de l'assemblée étaient présents.

A. FOUILLEUX confirme que cette première réunion était très intéressante et se voit rassurée que l'objectif ne soit pas la création d'une ressource.

B. DZIALOSZYNSKI alerte sur les recommandations qui seront faites par l'ARS car Valence Romans Agglo a fait cette étude et les possibilités de réutilisation sont très réduites.

G. CROZIER est satisfait de présenter une étude innovante sur ce point et l'avenir, avec le changement climatique qui nous attend, nous donnera raison.

Après lecture du projet de délibération n°11, l'assemblée approuve à l'unanimité la convention de recherche et innovation SMRD/ Biovallée/l'INRAE/Ecofilae/Veauvy SAS/Véolia.

QUESTIONS DIVERSES

G. CROZIER annonce à l'assemblée qu'un terrain a été trouvé sur Vercheny et que le compromis de vente sera bientôt signé, marquant le démarrage de ce projet de construction de siège.

A la question du coût de la construction estimé au m² par le CAUE à 1 700€HT/m², F. MONGE explique que la nouvelle école de Vercheny a coûté 2 500€HT/m².

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants et clôt la séance à 20h30.

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA
RIVIERE DRÔME ET
SES AFFLUENTS

Annexe au compte rendu du comité syndical du 24 mars 2021

Taux de réalisation du compte administratif 2020 (hors opérations d'ordre budgétaire) :

- En fonctionnement : dépenses : 80% - Recettes : 113% (recettes des pièges à graviers non prévues)
- En Investissement : dépenses : 57,98% - Recettes : 64,28%

Liste des projets non réalisés en investissement :

LIBELLE	BP/DM 2020	CA 2020	Explications des écarts
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Etude systèmes d'endiguements	200 000,00	44 620,80	Marché total de 184K€ au lieu des 200K€ prévu. Appel d'offre favorable.
Etude matelas alluvial Châtillon en Diois	18 300,00	0,00	En attente de validation du dernier copil. Facturation début 2021
.....de Seuil Romezon	22 150,00	0,00	Difficulté de réunir les COPIL avec la COVID et attente des résultats de l'étude menée par la commune sur le droit d'eau et l'autorisation de prélèvement
Etude moulin Reynaud	16 350,00	5 520,00	Difficulté de réunir les COPIL avec la COVID et attente de l'avis de la DDT pôle risque (et des résultats de l'étude Egis en cours SMRD) sur la proposition de travaux et ses impacts sur les digues de la Grenette
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains (acquisition foncière + convention SAFER)	56 000,00	0,00	Une proposition de vente en attente mais pas de détermination du prix d'acquisition cause décalage des élections. Délibération prise le 03/02/21
IMMOBILISATION EN COURS			
Travaux et maîtrise d'œuvre des seuils Meyrosse + Rays	96 800,00	3 600,00	Marché lancé mais non soldé car opération décalée à 2021. Délais trop courts, à une semaine près, pour intervenir en cours d'eau une fois l'autorisation obtenue.
Suivi et gestion des atterrissements des cours d'eau	297 217,73	68 736,56	Rythme de croisière se met en place. Surestimation possible lors de la PPI 2018-2020.
Travaux restauration PPE insertion	79 600,00	16 950,00	Liquidation judiciaire de l'association d'insertion ADCAVL. Recherche d'un nouveau prestataire en cours de marché.
Travaux d'éradication de la renouée du Japon	30 000,00	0,00	pas de campagne en 2020 cause COVID
Travaux de protection décharges de Pontaix et Vercheny	20 000,00	0,00	prévision en cas d'urgence d'intervention et non réalisé avec l'annonce du plan de relance en fin d'année
.....struction siège administratif	60 000,00	0,00	Modification du projet par abandon de la parcelle initiale
Travaux conduite de Luc en Diois	20 000,00	0,00	Plan de financement non bouclé sur tous les postes. Négociation en cours entre la commune, le SMRD et les financeurs pour boucler le plan de financement sur la partie des travaux concernant le déplacement de la conduite (hors financement continuité écologique)
Travaux Moulin Reynaud	80 000,00	0,00	En attente de la validation de l'étude en cours (voir plus haut)
Travaux gravières de Menglon	28 000,00	0,00	Dépense réalisée sur le marché atterrissements
COMPTES DE TIERS			
Travaux et maîtrise d'œuvre passerelle Meyrosse DIE	79 200,00	4 195,20	Partie passerelle compétence communale. Marché lancé mais non soldé car opération décalée à 2021. Délais trop courts, à une semaine près, pour intervenir en cours d'eau une fois l'autorisation obtenue.

